Dimanche 4 octobre 2026

Bourg-Achard

au Profit de la Recherche contre le Cancer du sein

1/ La manifestation

L'association les foulées roses de Bourg-Achard organise le **dimanche 4 octobre 2026** une manifestation caritative sous la forme d'une marche et de courses à pied afin de récolter des fonds au profit de la Recherche contre le Cancer du sein. Le point de rencontre de la manifestation se situe sur la place de la mairie de Bourg Achard.

2/ Epreuves

Toutes les épreuves sont **mixtes.** La manifestation comprend une course à pied de 1 km réservée aux enfants nés entre le 1er Janvier 2012 et le 31 Décembre 2019, une marche de 5 km, une course à pied de 5 km et une course à pied de 10 km. Exceptée la course réservée aux enfants et la marche, les épreuves sont chronométrées. Un ravitaillement est proposé à l'arrivée de chaque épreuve et sur le parcours de 10 km.

Les inscriptions sont limitées à 500 coureurs pour le 5km et 500 coureurs pour le 10 km.

3/ Tarifs

Les frais d'inscription sont de 8 euros pour la marche, les frais seront majorés de 2€ le jour de la manifestation. Le prix pour l'inscription à la course de 5km est de 8 euros. L'inscription à la course de 10 km est à 10 €. **Pas d'inscription sur place, le dimanche, pour les courses de 5 et 10 km.**

L'inscription est gratuite pour la course enfants.

4/. Conditions de participation :

Cette manifestation est ouverte à toutes et à tous. Les participants mineurs à la date de la manifestation devront obligatoirement fournir une autorisation parentale. Ils resteront sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne durant toute la durée de la manifestation. Les marcheurs doivent se trouver en condition physique permettant la pratique de la marche. Les coureurs devront présenter un PPS ou une licence d'athlétisme en cours de validité.

La course gratuite de 1 km est ouverte aux enfants nés entre 1er Janvier 2012 et le 31 Décembre 2019.

La course de 5 km est ouverte aux enfants à partir de 14 ans.

La course de 10 km est ouverte aux enfants à partir de 16 ans.

Tous les participants sont invités à porter apparent le tee-shirt des foulées roses. Pour les personnes n'en ayant pas il est possible d'en acheter lors de l'inscription ou avant le départ. Les dossards sont portés sur la poitrine et les épingles ne sont pas fournies.

5/. Retrait des dossards et goodies :

Les dossards sont à retirer le samedi 3 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h chez Carrefour Market à Bourg-Achard ou le dimanche, place de la mairie entre 8h45 et 9h30. Les marcheurs n'ont pas de dossards.

6/ Récompenses

La manifestation étant organisée dans un but festif et caritatif, les chronométrages effectués ne sont pas homologués par la FFA et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou plainte d'un participant. L'organisation se réserve le droit d'établir un classement à l'arrivée de chaque épreuve et de récompenser les athlètes arrivés aux premières places.

7/ Assurance et dommage matériel

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident physiologique, qu'il soit immédiat ou différé, ainsi qu'en cas de dommage, de perte, de vol ou de bris

concernant les biens personnels des participants, y compris lorsque ces biens sont sous la garde de l'organisation. Elle ne pourra également être tenue responsable des conséquences résultant de fausses déclarations fournies lors de l'inscription. Les participants titulaires d'une licence bénéficient des garanties prévues par l'assurance liée à leur licence. Il appartient aux participants non licenciés de souscrire une assurance personnelle s'ils souhaitent être couverts en cas d'incident.

8/ Sécurité

Un service médical est prévu pour assurer la sécurité des participants tout au long de la manifestation. Les parcours sont encadrés et sécurisés par des signaleurs. Sur l'ensemble du parcours, les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route ainsi que toutes les consignes données par les signaleurs. **Les chiens sont interdits sur le parcours**.

9/ Droit à l'image et CNIL

En prenant part à la manifestation, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté» du 6 janvier 1978 modifié en 2004, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Chaque participant peut également s'opposer au traitement des données le concernant.

10/ Déroulement de la manifestation

8h45 : Début du retrait des dossards

9h30 : Fin des inscriptions sur place pour la marche et la course gratuite des enfants

9h40 : Départ de la course Enfants

10h00 : Echauffement en musique

10h15 : Départ de la course 5 km

10h30 : Départ de la marche et de la course 10 km

11h45 : Remise des récompenses